

Les écoles et la culture à Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, des origines au début du XIIe siècle

Robert Favreau

Citer ce document / Cite this document :

Favreau Robert. Les écoles et la culture à Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, des origines au début du XIIe siècle. In: Cahiers de civilisation médiévale, 3e année (n°12), Octobre-décembre 1960. pp. 473-478;

doi : <https://doi.org/10.3406/ccmed.1960.1166>

https://www.persee.fr/doc/ccmed_0007-9731_1960_num_3_12_1166

Fichier pdf généré le 24/03/2019

MÉLANGES

Les écoles et la culture à Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers des origines au début du XII^e siècle

Au XI^e siècle l'école de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers est le plus important foyer culturel au sud de la Loire. A cette date elle a derrière elle une longue tradition de culture.

Dès la fin du Bas-Empire romain Poitiers est le siège d'écoles connues, que le rhéteur bordelais Ausone ne manque pas de citer, avec, il est vrai, des pointes mordantes pour le rhéteur Rufus et le *grammaticus* Anastasius¹. Le saint évêque Hilaire est, un siècle plus tard, non seulement un théologien de grande valeur, mais un maître qui groupe autour de lui des disciples. Parmi eux on note Lubin qui, né à Poitiers de parents pauvres, tout jeune gardait les bœufs lorsqu'un moine, à sa requête, lui écrivit les lettres sur sa ceinture parce qu'il manquait de livres et tablettes². Après la disparition du maître les disciples continuèrent à vivre ensemble, aux portes de Poitiers, sous les murs de l'enceinte gallo-romaine et peut-être autour d'une première église qu'Hilaire aurait construite et où il aurait été enterré, si l'on en croit des traditions rapportées par le chroniqueur Jean Bouchet, dom Mabillon et d'autres. En tout cas le culte du grand évêque était bien établi au VI^e siècle, époque à laquelle le noble irlandais Fridolin se fixa à Poitiers, fut élu abbé de la petite communauté hilairienne et reconstruisit magnifiquement l'église. Pendant son long séjour à Poitiers, sa prédication attira au « monastère » des foules de Poitevins et même l'évêque de Poitiers³. Abbé de Saint-Hilaire avant d'être élu évêque de Poitiers⁴, Pascentius fut aussi un théologien solide et un prédicateur remarquable⁵. L'œuvre théologique de saint Hilaire n'était pas à la portée de tous, et l'on peut penser que ce sont plutôt des hommes cultivés qui entretenirent son culte. A la fin du VII^e siècle l'enfant Achar, né dans les faubourgs de Poitiers de parents nobles, fut confié à l'un de ces hommes, Ansfridus, maître alors très renommé⁶. Peut-être est-ce aussi à la communauté hilairienne que fut formé le poitevin Emmeran, que ses parents chrétiens « mirent aux écoles pour apprendre les lettres sacrées »⁷.

On peut suivre à l'époque de la Renaissance carolingienne la même tradition de culture, mais sans trouver encore de preuves formelles de l'existence d'une école à Saint-Hilaire-le-Grand. L'abbé Aper demande à Paul Diacre une épitaphe pour le tombeau de l'évêque Fortunat. Son successeur Aton, parent de Charlemagne, obtient d'Alcuin vingt-trois inscriptions métriques pour la basilique de Saint-Hilaire et cinq pour sa dépendance de Nouaillé⁸. Un peu plus tard l'archichaplain Ébroïn, chancelier de Pépin I^{er} d'Aquitaine et sans doute abbé de Saint-Hilaire, est lui aussi un lettré, en relations épistolaires avec Loup de Ferrières⁹.

1. AUSONE, P. L., XIX, 831, 856.

2. AA. SS., 15 septembre. — Saint Lubin fut le septième évêque de Chartres.

3. *Ibid.*, 6 mars, 429 et ss. — Fridolin partit ensuite pour l'Allemagne et mourut évêque de Sickingen.

4. GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist. Franc.*, IV, 12.

5. Cf. la Vie de saint Hilaire par FORTUNAT, dans M.G.H., AA.AA., IV, 2^e p., éd. Br. KRUSCH, 1885 : « inrefragabiliter veteris dispositionis ac catholici dogmatis fundamentum custos observans et ad aedificationem plebis amantissimae veluti bonus instructor ».

6. MABILLON, *Annales Ordinis sancti Benedicti*, t. I, 1703, p. 521 : « magistro tunc tempore nominatissimo ».

7. AA.SS., septembre, VI, 489 : « ad dicendas sacrae institutionis literas scholis traditus ». — Saint Emmeran est mort en 715.

8. R. FAVREAU, *Claude de Turin ; note sur la « renaissance » carolingienne en Poitou*, dans « Bull. Soc. Antiq. Ouest », 4^e s., t. IV, 1958, p. 503-505.

9. LOUP DE FERRIÈRES, *Correspondance*, éd. L. LEVILLAIN, t. I, Paris, 1927 (« Classiques de l'hist. de France au moy. âge », 10), p. 114, n^o 23.

Le concile d'Aix de 816 s'était occupé de la réforme des chanoines réguliers, et avait fait rédiger une *institutio canonicorum* dont il reste 72 manuscrits. L'un de ceux-ci, possédé par la Bibliothèque Nationale sous la cote Lat. 16569, vient du chapitre de Saint-Hilaire-le-Grand¹⁰. L'*institutio* recommande, dans l'un de ses articles, de veiller avec soin à ce que les enfants et adolescents confiés à la congrégation soient nourris et instruits dans une discipline telle que soient contenus leurs mauvais penchants ; un frère d'âge mûr et de mœurs éprouvées sera chargé de veiller à leur éducation, et un autre frère pourra s'occuper de l'instruction proprement dite¹¹. Il faudra cependant attendre le début du x^e siècle pour trouver, à Saint-Hilaire, le premier *grammaticus*. C'est l'époque où le trésorier Èble, frère du comte-abbé Guillaume Tête-d'Étoupe, réorganise entièrement le chapitre. Une charte de cette période, qui se situe vers mai 944-954, est rédigée par le *grammaticus* Arnaldus, sur ordre du chancelier Geoffroy¹². Dans la hiérarchie des maîtres, le *grammaticus* se trouve au rang le plus bas, et est placé sous les ordres du maître-école, lequel s'adjoint parfois un aide : *adjutor scholarum*. Or à l'époque, nous dit l'abbé A. Clerval, « on joignait la chancellerie à d'autres dignités, soit parce qu'elle ne jouissait pas encore d'une prébende particulière soit, parce que les titulaires se contentaient d'exercer une haute surveillance sur les maîtres en exercice¹³. » C'est ainsi que Fulbert, évêque de Chartres et trésorier de Saint-Hilaire-le-Grand, gardera à Hildegare, alors maître-école à Saint-Hilaire, les charges de chancelier et d'écolâtre à Chartres¹⁴. Il est possible que le chancelier Geoffroy ait eu la haute direction sur ce qui nous paraît les débuts de l'école de Saint-Hilaire-le-Grand. Notons d'ailleurs ici que les fonctions de chancelier et de *grammaticus* apparaissent pour la première fois simultanément à l'époque de réorganisation profonde due au trésorier Èble.

Le titre de maître-école se trouve, semble-t-il, dès 969, pour ne reparaitre ensuite qu'un siècle plus tard. Le chanoine de Saint-Hilaire, Rapaillon, qui, au xviii^e siècle, compila de nombreuses notes pour écrire une histoire de son chapitre, cite à cette date un Salomon « *magister scholarum Sancti Hilarii* »¹⁵, et dom Fonteneau nous donne pour cette citation des références précises¹⁶. Ce Salomon, neveu du sous-doyen Salomon, est sans doute le fils du frère de celui-ci, Tancilo. En 957 la même charte est signée par le sous-doyen Psalomon, et, plus loin par un Παλωμων. C'est la première fois que des caractères grecs paraissent dans les chartes de Saint-Hilaire¹⁷. Dans les cinquante ans qui suivent, le nom de Salomon revient sans cesse¹⁸ : il y a un Salomon chantre de 974 à 1017, et un Salomon rédacteur de nombreuses chartes de 969 à 1001. A trois reprises apparaissent ces caractères grecs : Παλωμων en 957, *In somniontis honomate* (sans doute transcription maladroite de : au nom du Tout-Puissant) en 990, et enfin, en 997, Σαλωμων πρηχητωρ..., *data mense μαδγω, regnante Rotberto ρηγη*. Or cette dernière charte est rédigée par Salomon : on peut penser que ce Salomon, à la personnalité si marquée, est à la fois chantre et chancelier, et sans doute aussi écolâtre. Ces trois fonctions sont à l'époque fort voisines. Hildegare, écolâtre de Saint-Hilaire, dirigera en même temps la liturgie et les chants du chapitre. Adémar de Chabannes, né vers 988, venu tout jeune à Saint-Martial de Limoges, y eut pour *magister* son oncle Roger, préchantre¹⁹. Il est certain que les écoles de Saint-Hilaire existaient au début du xi^e siècle, car Hildegare ne les a pas créées. On aimerait savoir que le savant duc Guillaume le Grand (993-1030) y a été formé... Mais il est certain que le brillant passage d'Hildegare à Poitiers n'aurait pu être ce qu'il a été sans l'existence préalable d'un milieu de culture.

Toutefois c'est le disciple de Fulbert de Chartres, Hildegare, qui a fait connaître l'école de Saint-Hilaire. L'abbé de la grande collégiale est alors le duc Guillaume le Grand, qu'Adémar de Chabannes dit instruit des lettres dès son enfance. Le duc conserve dans son palais un grand nombre de livres, et lorsqu'il a quelque

10. Le texte de cette *institutio* est imprimé dans M.G.H., *Concilia*, t. II.

11. B.N., lat. 16569, fol. 96. — Il sera question plus loin de ce manuscrit.

12. *Documents pour l'histoire de l'église de Saint-Hilaire de Poitiers*, éd. L. REDET, dans « Mém. Soc. Antiq. Ouest », 1847, p. 27, n° 22.

13. Abbé A. CLERVAL, *Les écoles de Chartres au moyen âge (du V^e au XVI^e siècle)*, Paris, 1895, p. 31.

14. P.L., CXXI, 231, n° 60.

15. Bibl. mun. Poitiers, ms. 190, p. 120.

16. *Ibid.*, Coll. Fonteneau 35, fol. 226 r^o. — Dom Fonteneau indique les ff. 15,60 et 69 du « livre de la Chaîne », compilation des titres de Saint-Hilaire dont on perd la trace à la Révolution.

17. REDET, *op. cit.*, p. 31, n° 26.

18. *Ibid.*, *passim*. — Le sous-doyen Salomon est cité pour la dernière fois en 970.

19. ADÉMAR DE CHABANNES, *Chronique*, III, 61 (éd. CHAVANON, p. 187).

loisir, il s'adonne à la lecture, y passant parfois de longues nuits jusqu'à ce qu'il soit vaincu par le sommeil. Adémar le qualifie de *grammaticus orthodoxus*. Guillaume le Grand est en relations épistolaires suivies avec Fulbert, le comble de largesses et, pour l'attirer à sa cour et bénéficier de ses conseils et de sa haute culture, il le nomme trésorier de Saint-Hilaire-le-Grand en 1023. Retenu à Chartres par l'administration de son diocèse et par son enseignement aux écoles de Chartres, Fulbert envoya à Poitiers, pour le remplacer, son disciple le plus cher, Hildegare²⁰. Hildegare était né dans la même région que Fulbert, en Italie ou en Picardie²¹. Dès son plus jeune âge il fut instruit, formé par le grand maître par lequel il fut marqué si profondément que ses camarades retrouvaient en lui les mœurs, les expressions du visage et même la voix de Fulbert. Son compagnon d'études Adelman de Liège, qui lui a consacré six vers, nous dit qu'il était de si petite taille qu'on l'appelait « pupilla »²². Mais il avait un esprit perçant, un caractère très vif et même violent, car, dans une lettre à Fulbert²³, il confesse être excessivement enclin à la colère au point qu'il lui arrivait de s'emporter en présence d'une nombreuse assemblée et de son cher maître, Fulbert. Il eut à faire beaucoup d'efforts pour se contrôler, si l'on en croit certaine prière que Clerval lui attribua²⁴ : « Très sainte Mère de Dieu, obtiens pour moi, ton misérable serviteur, que je ne tombe pas dans le crime d'ivresse ou d'impureté, de désir ou de vanité. »

Hildegare remplaça son maître à Poitiers de 1024 à 1026, attendant toujours de Fulbert une visite souvent annoncée, mais aussi souvent retardée, et aspirant à retrouver Chartres²⁵. Sa riche personnalité n'en a pas moins marqué l'école de Saint-Hilaire-le-Grand, même si la courte durée de son séjour a réduit l'effet de son action. Aucune chartre de Saint-Hilaire n'est conservée pour la période de son administration, mais sa correspondance avec Fulbert nous livre d'irremplaçables détails à la fois sur le maître qu'il fut, et sur son enseignement à l'école de Saint-Hilaire. Adelman nous apprend qu'il était particulièrement instruit en médecine, dialectique, musique. A Poitiers, il continue à se cultiver, demande des livres à Fulbert qui lui envoie entre autres les œuvres de saint Cyprien, de Porphyre et les Vies des Pères, et il écrit un petit ouvrage dont Fulbert lui fera la critique. Il enseigne la grammaire, avec Donat, et la dialectique avec Porphyre, c'est-à-dire qu'il part de ces textes pour les expliquer et les commenter, mais il agrmente son enseignement de plaisanteries pour en briser la sécheresse, peut-être trop, car Fulbert, tout en l'approuvant de s'efforcer de rendre ses cours vivants, le reprend avec sérieux : « Ne mêle à Donat rien qui soit vaine légèreté et qui puisse être cause de plaisanterie ; prends garde, tu es donné en spectacle. »

Ces plaisanteries ne supprimaient sans doute pas une rigoureuse discipline, et Fulbert donne, comme insigne de l'écolâtre, la fêrule, les verges étant alors courantes pour les plus jeunes élèves. De l'enseignement de la rhétorique, dernier élément du *trivium*, nous ne savons rien, mais Hildegare connaissait certainement les classiques latins, comme en témoigne une citation de quatre vers d'Horace. Aux plus grands Hildegare enseigne la théologie à partir de la Bible et des Pères. Nous savons qu'il connaissait aussi l'art d'Hippocrate, c'est-à-dire un certain nombre de recettes formant alors le bagage du médecin²⁶, et qu'il était particulièrement versé dans la musique. Sa charge comprenait encore l'instruction des frères : « *lectioni, orationi et eruditioni fratrum operam tuam cum alacritate divide* », lui recommande Fulbert. Toutefois les soucis de liturgie, de chant des psaumes se rapportent à la direction générale du chapitre, assurée par Hildegare, plutôt qu'aux écoles proprement dites. La multiplicité des charges faisait d'ailleurs peser de lourdes responsabilités sur Hildegare, si bien qu'il se vit obligé de demander un auxiliaire à son maître Fulbert. Celui-ci n'avait pas dans son entourage l'homme d'âge mûr et de mœurs éprouvées que réclament l'instruction et l'éducation,

20. Sur Hildegare, v. notamment B. HAURÉAU, *Mémoire sur quelques chanceliers de l'Église de Chartres*, dans « Mém. Acad. Inscr. et belles lettres », t. XXXI, 2^e p., 1884, p. 63-122 ; CLERVAL, *Les écoles...* ; L. C. MCKINNEY, *Bishop Fulbert and Education at the School of Chartres*, 1957.

21. La question est controversée. L'origine picarde est soutenue notamment par McKinney, et par L. AUVRAY, dans son *Étude sur Fulbert, évêque de Chartres de 1006 à 1028, et sa correspondance*, thèse de l'École des Chartes, 1885, s'appuyant sur une lettre où HILDEGAIRE (P.L., CXXI, n° 118) appelle Èble de Roucy son seigneur. Mabillon, CLERVAL (*op. cit.*), puis, après l'argumentation de ce dernier, Mgr É. LESNE, *Les écoles de la fin du VII^e siècle à la fin du XII^e siècle (Histoire de la propriété ecclésiastique en France, t. V)*, 1940, et M. GARAUD, *Les écoles et l'enseignement à Poitiers du IV^e siècle à la fin du XII^e siècle*, dans « Bull. Soc. Antiq. Ouest », 1946, pensent à une origine italienne.

22. Un diplôme de Fulbert pour Marmoutier est même signé « Hildegarius Pupilla » (P.L., CXXI, 355).

23. *Ibid.*, n° 25 : « *nimis ad irascendum pronus... etiam gravioribus delictis obnoxio* ».

24. CLERVAL, *op. cit.*, p. 104, n° 1 (B.N., lat. 14167).

25. Hildegare se trouve à Poitiers comme « en exil ».

26. De Poitiers il indique à l'évêque de Laon, Adalbéron, la manière de prendre un remède (P.L., CXXI, n° 118). Une autre fois il doit différer un voyage à Chartres en raison de la maladie d'un des chanoines (*ibid.*, n° 125).

et il conseilla à Hildegare de choisir au mieux parmi ses propres élèves²⁷, ce qui laisse penser que l'école de Saint-Hilaire fonctionnait avant l'arrivée de Hildegare, puisqu'il s'y trouvait sans doute des élèves déjà formés. Nous aimerions avoir des détails sur ces élèves eux-mêmes, mais nous en manquons presque totalement²⁸. La renommée d'Hildegare a certainement amené des élèves de tous les environs, et même d'assez loin, tel ce Sigefroid de Rouen, plus tard chapelain du duc Richard de Normandie, qu'Hildegare considéra comme un de ses meilleurs amis, mais qui se fit prier pour envoyer au maître le cheval promis à titre de salaire. Hildegare a dû garder dans sa demeure d'autres élèves, comme, de retour à Chartres, il entretiendra chez lui Héribert, neveu du doyen de Saint-Hilaire, Rainaut. Les textes manquent pour que l'on puisse parler de conditions sociales aisées chez les étudiants — ce qui a certainement été le cas, — ou de conditions sociales modestes. La personnalité d'Hildegare, ses relations avec les grands, tels que le duc Guillaume le Grand — « qu'il aime par dessus tous les autres laïcs », — les évêques de Poitiers, de Limoges, de Laon et évidemment de Chartres, sa culture étendue et ses qualités de professeur ont fait, des trois ans où il a enseigné à Poitiers, un des sommets des écoles de Saint-Hilaire-le-Grand.

Il semble que souvent le comte de Poitou, abbé de Saint-Hilaire et à ce titre ayant la nomination du trésorier, ait disposé de la fructueuse « trésorerie » de la grande collégiale (comme il disposait d'ailleurs des chaires épiscopales de ses possessions) soit pour maintenir près de lui un conseiller de choix, soit pour s'attacher telle puissante famille, ceci au moins jusqu'à la réforme grégorienne. Ainsi du trésorier Èble, puis de Fulbert de Chartres. Après ce dernier, Guillaume, évêque d'Angoulême, fut peut-être trésorier, mais surtout, de 1047 à 1086, c'est le grand seigneur poitevin Goscelin de Parthenay, un peu plus tard seigneur de Parthenay puis archevêque de Bordeaux, qui occupe la charge, une des plus riches du comté. En 1060, Goscelin, en présence du comte Guy-Geoffroy-Guillaume, de sa mère Agnès, d'Archembaud, archevêque de Bordeaux, des évêques de Poitiers, Angoulême et Saintes, d'Aubert, comte de la Marche, de Foulque d'Anjou, d'Hugues, vicomte de Châtellerauld, de Simon de Parthenay et des principaux chanoines du chapitre de Saint-Hilaire, distribua aux différentes charges du chapitre une partie des revenus de la trésorerie²⁹. Parmi les souscriptions se trouvent les noms de Thibaut *magister scholae*, et de son frère Guillaume. Goscelin donne au maître-école, *pro libris emendis et lectionibus auscultandis*, ce qui était versé au trésorier pour chaque *lectio* à laquelle il prenait part, le quart de ce que touchait le trésorier sur les prébendes, soit 40 sous, et 20 sous pour chaque charte de liberté rédigée pour les coliberts. Le maître-école paraît ici avoir la haute-main sur le *scriptorium* adjoint aux écoles et en outre une part active dans le fonctionnement de la chancellerie. Ce Thibaut est un des protégés de la comtesse Agnès, qui lui avait fait don de sept arpents de vigne près de la *villa* d'Agressay³⁰, terres dont à son tour, à la prière de la comtesse, il fera don au prieuré de Saint-Nicolas, création d'Agnès ; il se qualifie alors de clerc³¹. En 1068 il est chancelier du duc Geoffroy³² et en 1076 il signe la charte donnée en présence du roi de France, et porte les qualifications de *magister scolarum* et chancelier du duc d'Aquitaine³³. Il est fort intéressant de constater que le comte-abbé utilise comme chancelier l'écolâtre de Saint-Hilaire, ainsi que de voir se poursuivre la tradition d'union des charges d'écolâtre et de chancelier. Si, comme il est probable, Thibaut est resté maître des écoles de Saint-Hilaire entre 1060 et 1076, il y a eu pendant cette période deux maîtres à Saint-Hilaire, le second étant le *grammaticus* Acref, chanoine de Saint-Hilaire, qui aura été l'adjoint de Thibaut au moins de 1068 à 1069/70³⁴.

27. « *Adjutorem scholarum nolo tibi mittere, qui nondum assecutus sit maturitatem aetatis et gravitatem morum* » (*ibid.*, 233, n° 64).

28. Clerval parle d'une phrase de Fulbert où celui-ci dirait : « Veille à ce que les élèves ne souffrent ni de la faim ni de la nudité » et, reprenant cette interprétation, A. RICHARD (*Histoire des comtes de Poitou 778-1204*, Paris, 1903, t. I, p. 209) en tire des déductions sur la qualité sociale des jeunes gens fréquentant l'école de Saint-Hilaire. Replacée dans le contexte, la phrase : « Ne tue asseciae medialis nuditate laborent » (P.L., CXXI, 232, n° 63) signifie en réalité : ne mêle pas trop de plaisanteries à Donat, mais « que tes élèves ne souffrent pas de l'aridité du fond du sujet ». C'est d'ailleurs l'interprétation de LESNE, *Les écoles...*, p. 624 et n° 2.

29. B.N., Dupuy 805, fol. 157. — Il s'agit peut-être de l'assemblée de Maillezais, cf. RICHARD, *op. cit.*, p. 281.

30. Agressay, c^{ns} de Thureageau, cant. de Mirebeau (Vienne).

31. *Cartulaire du prieuré de Saint-Nicolas de Poitiers*, éd. REDET, dans « Arch. hist. Poitou », t. I, 1872, p. 40, n° 35. — Thibaut et Guillaume sont fils de Garnier, cf. *Chartes de l'abbaye de Nouaillé de 678 à 1200*, éd. dom P. DE MONSABERT, *ibid.*, t. XLIX, 1936, p. 255.

32. *Documents... de Saint-Hilaire...*, éd. REDET, p. 92, n° 84.

33. *Recueil des actes de Philippe I^{er}...*, éd. M. PROU, p. 215-216.

34. *Cartulaire... de Saint-Nicolas...*, éd. REDET, n° 14 ; *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Cyprien...*, dans « Arch. hist. Poitou », t. III, p. 204, n° 330 ; *Documents... de Saint-Hilaire...*, n° 81,83.

Le clerc Thibaut, *grammaticus*, se porte en 1078 témoin dans le jugement qui, au palais épiscopal de Poitiers et en présence du duc, de l'évêque et de Goscelin le trésorier, reconnut les droits de la Trinité de Vendôme sur les églises d'Alonne à l'encontre de l'abbaye de Sainte-Croix de Talmont³⁵. En 1080 le relevé des cens dus au trésorier indique côte à côte les *grammatici* Thibaut et Guillaume. Sans doute s'agit-il des deux frères, le dernier devenant maître-école à la mort de son frère. Thibaut en effet est mort en 1088/91, date à laquelle le duc et l'évêque de Poitiers font restituer aux moines de Nouaillé les moulins de Chassigne³⁶.

Guillaume est dès 1068 chancelier de Saint-Hilaire³⁷. A la mort du sous-doyen Pierre il devient également sous-doyen. En 1076 il est à la fois sous-doyen et chancelier de la collégiale, et en 1080 il est *grammaticus* tout en conservant, semble-t-il, la charge de chancelier³⁸. Il porte en 1090 le titre de *magister scholarum* et garde cette charge jusque vers 1092, mais le Guillaume, *magister scholarum*, qui rédige la charte octroyée en 1093 à l'abbaye de Saint-Savin par l'évêque de Poitiers, Pierre II³⁹, est sans doute Guillaume Raoul qu'une charte de Fontevault cite très explicitement comme scolastique de l'Église de Poitiers⁴⁰. Avec Thibaut et Guillaume nous avons quelques indications sur la condition sociale des écolâtres. Les deux frères font partie de la clientèle du duc. La faveur de la comtesse Agnès a placé Thibaut auprès du duc, et l'a peut-être aussi recommandé comme écolâtre de Saint-Hilaire, le trésorier, qui a la nomination de l'écolâtre, étant Goscelin de Parthenay, pourvu par elle de la trésorerie en 1047, tandis que le cadet Guillaume recevait une prébende de sous-doyen et la charge de chancelier de la collégiale. Goscelin d'ailleurs a précisément augmenté les revenus et de l'écolâtre et du chancelier. Thibaut n'a sans doute pas reçu les ordres majeurs, car il a un fils, Guillaume, auquel le comte Guillaume le Jeune confiera, à son retour de Jérusalem, la charge de prévôt de Poitiers. Les deux frères doivent également être de famille aisée et influente, car la faveur princière ne les aurait pas, autrement, élevés de la sorte, et l'abbaye de Nouaillé aurait obtenu, bien avant la mort de Thibaut, la restitution de ses moulins de Chassigne, usurpés par Garnier, père des deux frères, et que le prévôt Guillaume, fils de Thibaut, sera encore assez haut placé pour réclamer au début du XII^e siècle. Pour l'extrême fin du XI^e siècle les chartes hilairiennes de date certaine manquent, et le maître-école suivant, Salomon, n'apparaît qu'en 1102. Il demeurera écolâtre au moins jusqu'à 1104⁴¹. Hilaire est sans doute maître-école à sa suite, de 1105 à 1120, bien que ne paraissant pas dans les chartes mêmes de Saint-Hilaire, et il passerait ensuite au chapitre de la cathédrale⁴².

Nous n'avons aucun nom sûr d'élève des écoles de Saint-Hilaire pour cette période. Toutefois, les écoles de la collégiale semblant à cette époque plus renommées et mieux établies que les écoles de la cathédrale, il est probable qu'y furent formés plusieurs des étudiants poitevins dont nous connaissons les noms. Le chroniqueur et chapelain de Guillaume le Conquérant, archidiacre de Lisieux, est, malgré ses origines et sa carrière normandes, connu sous le nom de Guillaume de Poitiers, « parce que c'est à Poitiers que longuement il se désaltéra à la source de la philosophie »⁴³. Baudri de Bourgueil fait les plus hauts éloges du chanoine Renaud *cleri vernans rosa Pictaviensis*, et de l'archidiacre Raoul *lux cleri Pictaviensis*⁴⁴. Gilbert de la Porée est né à Poitiers et y a été l'élève de maître Hilaire. Il s'agit sans doute de l'écolâtre de Saint-Hilaire, car Gilbert fut ensuite chanoine de la collégiale, et y avait la renommée d'un philosophe très subtil et d'un grand théologien lorsqu'il fut nommé évêque de Poitiers⁴⁵.

35. *Cartulaire saintongeais de la Trinité de Vendôme*, éd. abbé Ch. MÉTAIS, dans « Arch. hist. Saintonge et Aunis », t. XXIII, p. 58-60, n° 33.

36. *Chartes de Nouaillé*, éd. MONSABERT, p. 255.

37. *Documents*, éd. REDET, p. 92, n° 84 ; *Cartulaire de Saint-Nicolas*, éd. REDET, n° 14.

38. *Chartes... de Saint-Maixent*, éd. A. RICHARD, dans « Arch. hist. Poitou », t. XVI, p. 176, n° 145.

39. Arch. départ. Vienne, H, Saint-Savin, I : charte de l'évêque Pierre II, donnée en 1093 en faveur de Saint-Savin « per manum Guillelmi magistri scholarum ». Nous retrouvons là encore l'union des fonctions d'écolâtre et de chancelier.

40. B.N., n.a. lat. 2414, fol. 5 r° : « Willelmus Radulfi Pictaviensis ecclesie scolasticus ». C'est la seule fois que nous trouvons le terme de *scolasticus* dans cette étude. D'après L. MAITRE, *Les écoles épiscopales et monastiques en Occident avant les Universités (768-1180)*, Ligugé/Paris, 1924, p. 124, ce terme s'applique, avec celui de *magister*, plutôt aux écolâtres du Nord, et le terme de *capiscoli* à ceux du Midi.

41. Salomon paraît dans cinq chartes. Il est qualifié la première fois de *magister schola*, et signe en huitième rang. Ensuite il est dit *magister scholarum* et signe après les titulaires de grandes charges, trésorier, doyen et chantre.

42. LESNE, *Les écoles...*, p. 69-71.

43. « Quia Pictavis fonte philosophico ubertim imbutus est » (ORDERIC VITAL, *Hist. eccles.*, IV, 7, éd. LE PRÉVOST, t. II, p. 217).

44. BAUDRI DE BOURGUEIL, P.L., CLXVI, 1191, 1193. — A cette époque le chanoine Renaud Letard a régulièrement une place d'honneur dans les chartes de Saint-Hilaire.

45. Cf. la notice de la P.L., CLXXXVIII, 1247 et ss.

Quant à la riche bibliothèque de Saint-Hilaire, il n'en subsiste plus que de très rares épaves. La plus intéressante est constituée par le manuscrit B.N. lat. 16569, qui, contenant la règle imposée aux chanoines par le concile d'Aix de 816, dut être un des livres les plus précieux de la collégiale. Il n'est pas douteux que le livre, daté de fin du XI^e - début du XII^e siècle, ait appartenu au chapitre de Saint-Hilaire car les huit premiers folios, adventifs, contiennent des documents hilairiens qui s'étagent du XIII^e siècle à la fin du XIV^e, et le parchemin qui sert de reliure au manuscrit est un acte du présidial de Poitiers intéressant le chapitre de Saint-Hilaire. Trente-neuf initiales sont illustrées d'entrelacs de feuillages, de monstres et, à neuf reprises, d'hommes. Ces petits tableaux sont parfois en relations avec le texte même, et l'un d'eux accompagne précisément le texte du concile relatif à l'éducation des enfants et adolescents dans la collégiale : *Sollertior rectores ecclesiarum vigilare oportet ut pueri et adolescentes*, etc. Le S initial est formé par trois jeunes gens qui peuvent être considérés comme représentatifs des étudiants de la collégiale à cette époque : ils portent de longues robes qui vont jusqu'aux talons et sont brodées, aux poignets seulement pour deux d'entre eux, aux poignets, au bas, au col et sur la poitrine pour celui du milieu, ainsi qu'une ceinture, des souliers plats, et ils ont des cheveux longs. De même l'article relatif aux mesures à prendre pour les frères en faute est illustré par un homme qui porte sur sa tête un panier où deux monstres ailés boivent. Ces lettrines se rattachent au style aquitain et ont un caractère archaïque assez marqué. On ne peut cependant pas en déduire l'existence d'un atelier d'enluminure à Saint-Hilaire-le-Grand, car tous ces dessins sont tracés soit à l'encre noire seule, soit, plus souvent, à l'encre noire et à l'encre rouge. L'illustration n'est pas achevée, la place ayant été laissée pour plusieurs initiales destinées à être rubriquées, mais qui ne l'ont finalement pas été. La Bibliothèque Nationale possède un autre registre des XI^e-XII^e siècles, qui a appartenu au chapitre, avant de passer aux Dominicains de Poitiers⁴⁶. Il contient dans le texte grec des œuvres de Denis l'Aréopagite, Jean Damascène et divers extraits des Pères. On ne peut affirmer cependant que ce livre ait appartenu dès sa rédaction au chapitre, encore moins qu'il ait été copié à Saint-Hilaire. Ce n'est qu'une possibilité, mais la mention : *De Sancto Hilario maiori Pictaviensi*, marquée en haut du premier folio est d'une écriture du XIV^e siècle environ, de même que la seconde mention identique écrite au folio 318 v^o, au dos du mot carré latin qui termine le texte⁴⁷. Il a certainement existé une tradition grecque au chapitre de Saint-Hilaire⁴⁸, mais nous manquons de bases sûres pour avancer que ce registre vient du *scriptorium* hilairien.

Le dernier manuscrit que nous pouvons signaler se trouve à la Bibliothèque municipale de Poitiers sous le numéro 6. La tradition affirme qu'il appartient d'abord à Saint-Hilaire, puis passa à la Bibliothèque des Capucins sous l'Ancien Régime⁴⁹. Le premier folio contient une convention passée par Hervé, trésorier de Saint-Hilaire, en 1126/28, c'est-à-dire à une date à peu près contemporaine de la rédaction. Le volume comprend une collection canonique analogue à la collection dite d'Hérouval, un recueil d'homélies sur les épîtres et les évangiles des dimanches, un traité de Bède sur plusieurs des épîtres canoniques, une traduction de l'épître grecque de Methodius, et un martyrologe. Les marges sont étroites, les lignes serrées, toutes les initiales sont en rouge. Le recueil, annoté à diverses reprises, a le caractère d'un ouvrage de travail, de pratique courante, et son attribution au chapitre de Saint-Hilaire ne peut poser de problème particulier.

Peu prodigue de textes pour ce qui ne touche pas les intérêts matériels, le haut moyen âge se laisse approcher plutôt que pénétrer, ou bien ne nous donne que des moments de choix, alors que nous aimerions connaître le détail de la vie quotidienne ordinaire. Les écoles de Saint-Hilaire-le-Grand ne font pas exception. Mais les renseignements glanés ici et là, l'éclairage trop bref fourni par la correspondance entre Fulbert et Hildegare, permettent de faire sortir de l'ombre les écoles hilairiennes. Si nous n'avons qu'une vue de clair-obscur à la manière d'une toile de Rembrandt, nous pouvons cependant affirmer avec certitude la continuité de la ligne culturelle à Saint-Hilaire, et l'existence, au moins à partir du X^e siècle, d'une école qui a tout particulièrement brillé au XI^e.

* Robert FAVREAU.

46. B.N., suppl. grec 8.

47. Ce long mot carré : « Nitimur in vanum, dant auri munera nomen », témoigne de la virtuosité d'un bon latiniste aux réminiscences classiques.

48. En 1450/51 il sera encore question d'un « librum in graeco de presentis ecclesiam », apporté « de Graecia ad presentem ecclesiam » par saint Hilaire. Cf. Bibl. mun. Poitiers, ms. 190, p. 120.

49. Dom FONTENEAU (t. 74, p. 375-380), au XVII^e siècle, le note comme appartenant aux Capucins de Poitiers. Remarquons que 24 feuillets, volés par Libri, se trouvent aujourd'hui à Florence.